



Divorce avec 2 biens immobiliers

Par **Zsunyesz**, le **17/06/2012** à **20:27**

Bonjour,

On va certainement divorcer avec mon mari, à l'amiable, on vit toujours ensemble, on est jeunes, pas d'enfants. Par contre nous avons un appartement (payé) et une maison qu'on paie depuis 3 ans et demi. Ma question : est-ce que si on se met d'accord sur le côté financier on peut juste dire que l'appartement sera à moi et la maison à mon mari? Est ce qu'on peut changer simplement le nom du propriétaire sur l'acte? Il y a certainement des frais, mais légalement c'est possible?

Merci d'avance.

Cordialement.

Zs

Par **Tisuisse**, le **18/06/2012** à **13:30**

Toute modification sur un acte authentique (acte notarié) ne peut être entérinée que par un autre acte du notaire.

Si l'un des 2 ex-époux souhaite se remarier, le divorce doit préalablement être prononcé judiciairement.